

FEDER / FSE+

Période : 2021-2027

FEDER : 321 M € / FSE+ : 58 M €

RÉGION BRETAGNE

FEDER : Entreprises / Associations / Organismes publics

RÉGION BRETAGNE

FSE+ : La Région Bretagne, unique bénéficiaire direct du FSE+ régional. Cette subvention soutient l'achat de prestations dispensées par des organismes de formation, retenus à l'issue d'une procédure de commande publique.

AXES > OBJECTIFS > ACTIONS

Axes FEDER

- > Recherche, innovation, entreprises et transition numérique
- > La fibre pour tous en Bretagne / Bretagne très haut débit
- > Transition énergétique, écologique et climatique
- > Mobilités durables

Axe FSE+

- > Accompagnement et formation des personnes en recherche d'emploi

APPROCHE TERRITORIALE mise en œuvre avec les métropoles de Rennes et de Brest à travers les ITI métropolitains

2 PROGRAMMES RÉGIONAUX

FEADER

Période : 2014-2022

521 M €

RÉGION BRETAGNE

Exploitations agricoles et autres entreprises / Associations / Organismes publics

RÉGION BRETAGNE EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT. (DREAL, DRAAF, 4 DOTM)

BESOINS STRATÉGIQUES > MESURES > TYPES D'OPÉRATIONS (TO)
Les TO fonctionnent par appels à projets.

5 besoins stratégiques

- > Renouvellement des générations
- > Modernisation des outils de production
- > Agronomie et biodiversité des sols (dont MAEC, Breizh bocage, etc.)
- > Développement des territoires ruraux (dont Leader)
- > Innovation et diffusion

APPROCHE TERRITORIALE mise en œuvre à travers le DLAL Leader, animé par les 21 Pays désignés GAL Leader

UN CADRE STRATÉGIQUE COMMUN POUR TOUS LES ÉTATS MEMBRES

Objectifs : Une Europe + compétitive / + verte / + connectée / + sociale et inclusive / + proche des citoyen-ne-s

Moyens : les fonds structurels et d'investissement européens (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA)

ACCORD DE PARTENARIAT NATIONAL

Concertation entre l'État et les Régions françaises pour définir les grandes priorités – COMPÉTITIVITÉ – EMPLOI, FORMATION ET INCLUSION – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT ET CLIMAT – ÉGALITÉ DES TERRITOIRES –

35 programmes en France approuvés par la Commission européenne

FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE

Juin 2022

Plus d'1 Md € de fonds européens pour les projets en Bretagne

8 programmes en Bretagne en lien avec les stratégies régionales

4 PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (CTE)

financés par le FEDER

- PROGRAMME TRANSNATIONAL ESPACE ATLANTIQUE** : 150,8 M €
Autorité de gestion du programme : Région Norte (Portugal)
- PROGRAMME TRANSNATIONAL EUROPE DU NORD OUEST** : 310 M €
Autorité de gestion du programme : Région Hauts-de-France
- PROGRAMME TRANSNATIONAL MER DU NORD** : 175 M €
Autorité de gestion du programme : Région du Jutland (Danemark)
- PROGRAMME INTERREG EUROPE** : 379 M €
Autorité de gestion du programme : Région Hauts-de-France

La coopération territoriale européenne soutient des projets entre régions européennes :
| innovation | transition énergétique | biodiversité et protection de l'environnement |
| attractivité des territoires | inclusion sociale |

FSE+

Période : 2021-2027

105,5 M €

ÉTAT (DREETS)

Déléataires de gestion :

- > Départements
- > Métropoles de Rennes et Brest

ÉTAT (DREETS)

Déléataires de gestion :

DREETS / Départements / Métropoles de Rennes et Brest (PLIEs)

Entreprises / Associations / Organismes publics

Entreprises / Associations / Organismes publics

DÉFIS > AXES > PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS

Axes :

- > Insertion professionnelle et inclusion sociale
- > Insertion des jeunes et réussite scolaire
- > Compétences et mutations économiques
- > Environnement professionnel inclusif et adapté
- > Aide aux plus démunis-e-s (hors aide alimentaire)
- > Innovation sociale

2 PROGRAMMES NATIONAUX

FEAMPA

Période : 2021-2027

55 M € régionalisés (dans une enveloppe nationale de 567 M €)

ÉTAT (DGAMPA)

Organisme intermédiaire :

- > Région Bretagne

RÉGION BRETAGNE / ÉTAT (Ministère et France AgriMer)

Entreprises / Associations / Organismes publics

PRIORITÉS > MESURES

4 priorités partagées État-Région :

- > Pêche durable
- > Aquaculture durable et transformation, commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- > Soutien à l'économie bleue et développement du littoral (DLAL)
- > Gouvernance internationale des océans

APPROCHE TERRITORIALE mise en œuvre à travers le DLAL FEAMPA par les territoires maritimes de Bretagne désignés GALPA

LÉGENDE :



AUTORITÉ DE GESTION



INSTRUCTION



BÉNÉFICIAIRE



ARCHITECTURE DU PROGRAMME

GLOSSAIRE :

CORSPA : Commission régionale de sélection pêche et aquaculture
CRPE : Commission régionale de programmation européenne
DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DLAL : Développement local mené par les acteurs locaux. Établie par le cadre réglementaire européen, cette méthode se base sur les fondamentaux de l'approche Leader des précédents programmes (stratégie locale intégrée, approche ascendante, partenariat local, innovation, mise en réseau, coopération...).

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FEDER : Fonds européens structurels et d'investissement régional
FSE+ : Fonds social européen
FESI : Fonds européens structurels et d'investissement regroupant le FEDER, le FSE+, le FEADER et le FEAMPA
GAL : Groupe d'action locale. Les Pays sont GAL lorsqu'ils mettent en œuvre une stratégie Leader sur leur territoire
GALPA : Groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture

ITI : Investissement territorial intégré. Introduit dans le nouveau cadre réglementaire européen 2014-2020, l'ITI est un instrument de mise en œuvre des fonds européens, basé sur une logique d'intervention territoriale
Leader : Outil de développement territorial intégré au niveau infra-régional. Leader accompagne, sur des territoires ruraux, des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. Les Pays sont animateurs des programmes Leader (et de l'ensemble du Contrat de Partenariat) et non instructeurs
PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
TO : Types d'opération

La gouvernance des programmes européens en Bretagne :

Chaque programme est géré par une autorité de gestion (AG) qui a la responsabilité du programme, contrôlé par des organismes extérieurs, en lien permanent avec la Commission européenne (ses directions générales).

LE COMITÉ DE SUIVI PLURIFONDS assure le suivi stratégique de l'avancement des programmes.
Ses actions :
> il est consulté pour toute modification de programmes ;
> il approuve les critères de sélection des projets, les rapports annuels, la stratégie de communication et sa mise en œuvre, les plans d'évaluation, etc.
SA COMPOSITION : représentants de l'UE (députés et Commission européenne), de l'État et de la Région (élus et services), représentants des partenaires économiques, sociaux et environnementaux, et représentants locaux (élus et société civile).

LES COMITÉS LOCAUX DE SÉLECTION se réunissent pour sélectionner des projets pouvant bénéficier d'un cofinancement européen dans le cadre de Leader, du DLAL FEAMPA et des ITI.
Leur composition : représentation équilibrée entre les structures publiques et les structures privées du territoire local concerné.

LES COMITÉS DE PROGRAMMATION diffèrent pour chaque fonds.
FEDER, FSE+ : CRPE
FEADER : 8 comités thématiques
FEAMPA : CORSPA
Les comités impliquent les partenaires sociaux économiques et environnementaux.

L'assistance technique des programmes :

L'ASSISTANCE TECHNIQUE (AT) est un des axes inscrits dans les programmes pour accompagner les actions liées à la mise en œuvre administrative et financière, à la communication, à l'animation et à l'évaluation des programmes.

